

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2023-14

Séance du 7 février 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le sept février à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le deux février deux mille-vingt-trois.

Monsieur Pierre FAYARD a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX			X		Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Roland BESSON	X				Monsieur Bertrand PUGNOT			X	
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE	X			
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE	X				Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD			X	
Monsieur Patrick ROULAND	X				Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE			X	R. Journet
					Monsieur Williams DUFOUR			X	JL Reynaud

Objet : Animations pédagogiques Guiers – Aiguebelette-Truison-Bièvre- Année 2023-2024

Monsieur le Président expose que :

L'opération consiste à engager des actions pédagogiques auprès de différents publics : scolaires, grand public...

Ces actions seront engagées sur l'ensemble du territoire Guiers Aiguebelette Truison Bièvre et seront coordonnées par la chargée de mission communication en charge des actions d'animations et de communication. L'espace scénographique mis en place par le SIAGA sur la base de loisirs des Echelles pourra être un support pour ces animations ainsi que la maison du lac d'Aiguebelette.

Ces animations seront réalisées par divers acteurs (notamment associatifs) de protection de la nature, spécialisés dans ce type d'actions de sensibilisation auprès de publics variés

(notamment scolaire). Pour les classes, il est prévu une moyenne de 25 classes par an (2023-2024) avec 2 à 3 interventions d'une demi-journée. Celles-ci alternent avec des sessions en classe et des sessions sur le terrain, à la découverte des milieux aquatiques locaux (couverture d'une partie des frais de bus à prévoir : ceux-ci sont souvent trop onéreux pour les écoles et freinent l'adhésion au dispositif).

CONSIDÉRANT QUE : le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette- Bièvre-Truison a été signé en 2022 et que l'action « **Animations pédagogiques Guiers – Aiguebelette-Truison-Bièvre** » qui porte le numéro **C-2-1** est inscrite au contrat pour de **63 500 €TTC** pour l'année 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT que ce programme pour l'année 2022/2023 comprend :

- Animations scolaires, : 25 classes/an X 3 interventions : 48 750 €
- Transport par car Bus : 25 classes/an X 1 interventions : 8 750 €
- Matériel pédagogique : 6 000 €

CONSIDÉRANT QUE : Les montants indiqués au contrat doivent être sollicités.

CONSIDÉRANT QUE : Les partenaires financiers pour cette opération est l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **SOLLICITE** l'aide financière de 70% de l'Agence de l'Eau sur le montant TTC
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le 07/02/2023
Le Président
Jean-Louis Reynaud

Publiée le : 14/02/2023

Transmise au Représentant de l'État le : 14/02/2023

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

